



La Lettre de Transparence

Lettre d'information de
Transparency International

n° 1
Mars 1999

Près de six ans déjà et ... le travail ne fait que commencer



J'ai peine à le croire. C'est il y a près de six ans qu'un petit groupe de pionniers s'est formé à Berlin pour donner naissance à Transparency International dans un univers ultra sceptique que l'événement prenait par surprise.

A l'époque, nous voulions lever le voile empêchant toute mise en cause publique de la corruption - c'est chose faite, à présent on ne parle plus que de ça. Nous voulions aussi battre en brèche l'idée reçue selon laquelle le Nord aurait le monopole de la vertu, les racines de la corruption s'ancrant au Sud et à l'Est. Aujourd'hui, toute idée d'une supériorité morale de l'Occident a vécu.

Nous avons dû braquer le projecteur sur "la main qui donne", ces responsables d'entreprises qui négocient à coups de pots-de-vin, aidés en sous-main par la plupart des gouvernements occidentaux par le biais notamment de déductions fiscales. Nous avons dû persuader les institutions financières internationales qu'elles avaient un rôle à jouer si l'on voulait en finir avec la corruption.

Nous avons fait du chemin. Toutefois le vrai travail sur le terrain, dans chaque pays, vient tout juste de commencer. Déraciner la corruption, faire triompher la transparence, la confiance et l'intégrité sera long et difficile. Le changement se fera pas à pas. Pour être durable, il doit être progressif. Nous devons mobiliser la société civile, faire changer les mentalités au-delà des discours. Il faut que les citoyens passent de la tolérance apathique à la colère et au refus.

Il nous faut aussi contribuer à la mise en place de structures administratives fiables, vouées à l'intérêt public, imprégnées d'intégrité, de transparence et d'efficacité, aptes à ébranler les blocages du développement, à lutter contre la pauvreté où qu'elle soit et à améliorer la justice.

Nous avons bien avancé au cours de ces premières années, mais en réalité beaucoup reste à faire.

Peter Eigen

Président de Transparency International

Dans ce numéro

85 Etats jugés sur la corruption 2

TI : sa mission, ses méthodes 3

Initiatives Internationales 4

- Vers une politique européenne anti-corruption.
- La "Déclaration d'Avignon" fixe des priorités à la justice.
- Interpol : pour une meilleure coopération judiciaire.

Avancées d'un pays à l'autre 5

- Des spécialistes vont seconder les magistrats français.
- Coup de torchon chez les comptables chinois.
- L'administration berlinoise sous surveillance.
- Programme anti-blanchiment en Antigua.

Corruption au jour le jour 6

- Une loi égyptienne sans effet.
- Opacité chez les courtiers américains.
- Des îles anglo-normandes sous le projecteur.

Nos Sections Nationales 7

- TI Argentine : la ville de Buenos Aires se veut transparente
- TI Suisse : le secret bancaire se fissure
- TI Maroc : Comité d'Ethique

Indice 1998 de perception de la corruption

Régulièrement publié depuis 1995, l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International ne mesure pas l'intensité de ce fléau. Qui le pourrait ? C'est sournoisement et dans le secret qu'elle intervient partout dans le monde. Ce que cet indice s'attache à mesurer, c'est l'idée que s'en fait l'opinion de chaque pays. Il utilise pour cela les résultats d'une série de sondages publiés par des instituts dignes de foi sélectionnés pour

l'adéquation de leurs questions. ⁽¹⁾

Une note allant de dix pour les pays les mieux notés à zéro pour ceux qui sont ressentis comme les plus corrompus est attribuée à chaque pays. La méthode s'est affinée avec le temps et l'indice de 1998 est calculé sur une moyenne de trois ans, ce qui permet de lisser les résultats en gommant les répercussions d'événements ponctuels.

Cet indice évalue la corruption **passive** et plus précisément la pro-

pension des représentants de l'Etat, élus ou fonctionnaires, à abuser de leur pouvoir à des fins privées ou partisans. Les pays en développement sont particulièrement sujets à cette corruption, et apparaissent donc majoritairement en queue du tableau.

Il est clair qu'une mesure de la corruption **active**, c'est-à-dire de la propension des Etats à corrompre, ferait davantage pencher la balance au détriment des grandes puissances.

Indice de perception de la corruption de Transparency International en 1998

Rang	Pays	Indice 1998	Déviati on standard	Enquêtes utilisées	Rang	Pays	Indice 1998	Déviati on standard	Enquêtes utilisées
1	Danemark	10.0	0.7	9	47	Biélorussie	3.9	1.9	3
2	Finlande	9.6	0.5	9		Slovaquie	3.9	1.6	5
3	Suède	9.5	0.5	9	49	Jamaïque	3.8	0.4	3
4	Nouvelle Zélande	9.4	0.7	8	50	Maroc	3.7	1.8	3
5	Islande	9.3	0.9	6	51	El Salvador	3.6	2.3	3
6	Canada	9.2	0.5	9	52	Chine	3.5	0.7	10
7	Singapour	9.1	1.0	10		Zambie	3.5	1.6	4
8	Hollande	9.0	0.7	9	54	Turquie	3.4	1.0	10
	Norvège	9.0	0.7	9	55	Ghana	3.3	1.6	4
10	Suisse	8.9	0.6	10		Mexique	3.3	0.6	9
11	Australie	8.7	0.7	8		Philippines	3.3	1.1	10
	Luxembourg	8.7	0.9	7		Sénégal	3.3	0.8	3
	Grande Bretagne	8.7	0.5	10	59	Côte d'Ivoire	3.1	1.7	4
14	Irlande	8.2	1.4	10		Guatemala	3.1	2.5	3
15	Allemagne	7.9	0.4	10	61	Argentine	3.0	0.6	9
16	Hong Kong	7.8	1.1	12		Nicaragua	3.0	2.5	3
17	Autriche	7.5	0.8	9		Roumanie	3.0	1.5	3
	Etats Unis	7.5	0.9	8		Thaïlande	3.0	0.7	11
19	Israël	7.1	1.4	9		Yougoslavie	3.0	1.5	3
20	Chili	6.8	0.9	9	66	Bulgarie	2.9	2.3	4
21	France	6.7	0.6	9		Egypte	2.9	0.6	3
22	Portugal	6.5	1.0	10		Inde	2.9	0.6	12
23	Botswana	6.1	2.2	3	69	Bolivie	2.8	1.2	4
	Espagne	6.1	1.3	10		Ukraine	2.8	1.6	6
25	Japon	5.8	1.6	11	71	Lettonie	2.7	1.9	3
26	Estonie	5.7	0.5	3		Pakistan	2.7	1.4	3
27	Costa Rica	5.6	1.6	5	73	Ouganda	2.6	0.8	4
28	Belgique	5.4	1.4	9	74	Kenya	2.5	0.6	4
29	Malaisie	5.3	0.4	11		Vietnam	2.5	0.5	6
	Namibie	5.3	1.0	3	76	Russie	2.4	0.9	10
	Taiwan	5.3	0.7	11	77	Equateur	2.3	1.5	3
32	Afrique du Sud	5.2	0.8	10		Vénézuéla	2.3	0.8	9
33	Hongrie	5.0	1.2	9	79	Colombie	2.2	0.8	9
	Mauritanie	5.0	0.8	3	80	Indonésie	2.0	0.9	10
	Tunisie	5.0	2.1	3	81	Nigeria	1.9	0.5	5
36	Grèce	4.9	1.7	9		Tanzanie	1.9	1.1	4
37	République Tchèque	4.8	0.8	9	83	Honduras	1.7	0.5	3
38	Jordanie	4.7	1.1	6	84	Paraguay	1.5	0.5	3
39	Italie	4.6	0.8	10	85	Cameroun	1.4	0.5	4
	Pologne	4.6	1.6	8					
41	Pérou	4.5	0.8	6					
42	Uruguay	4.3	0.9	3					
43	Corée du Sud	4.2	1.2	12					
	Zimbabwe	4.2	2.2	6					
45	Malawi	4.1	0.6	4					
46	Bésil	4.0	0.4	9					

La déviation standard indique les écarts entre les sources : plus la variance est importante, plus les différences de perceptions de chaque pays sont grandes.

Jusqu'en 1997, un pays n'était noté que s'il avait fait l'objet d'au moins quatre sondages. Une analyse attentive a conduit à constater que la combinaison de trois sondages suffisait à donner un haut degré de fiabilité à l'indice. Ce changement a permis d'inclure dans l'indice de nombreux pays qui n'y figuraient pas jusqu'alors. De 1997 à 1998 l'échantillon recensé passe de 52 à 85 pays. (2)

Nous ne disposons pas actuellement d'éléments d'appréciation suffisamment fiables pour établir un tel classement, mais nous avons la ferme intention d'y parvenir, quitte à faire réaliser nous-mêmes les sondages nécessaires. TI s'efforce actuellement de rassembler les ressources permettant de financer ce projet.

Tel qu'il est, avec toutes ses imperfections, l'indice de perception de la corruption accélère une prise

de conscience très générale de la corruption du monde moderne. Près des trois cinquièmes des pays analysés n'atteignent pas la moyenne.

Nos résultats, largement repris par les médias au dernier trimestre, ont suscité des réactions très contrastées. Si, dans certains pays, ils provoquent une réaction d'indignation et de contestation, ils suscitent ailleurs, ou dans un deuxième temps, une dynamique positive de révision. C'est

ainsi qu'au Cameroun, classé dernier selon l'indice de 1998, les réactions ont été contrastées entre ceux que ce résultat a offusqués et ceux qui l'ont jugé bien mérité. Mais le fait est que le secrétariat international de TI à Berlin a reçu la visite de l'ambassadeur du Cameroun en Allemagne et le Premier ministre camerounais a invité Peter Eigen à se rendre sur place pour coopérer à la lutte contre la corruption dans son pays.

(1)- Economist Intelligence Unit (publications Country Risk Service et Country Forecasts), Gallup International (50th Anniversary Survey), Institute for Management Development (World Competitiveness Yearbook), Political & Economic Risk Consultancy (Asian Intelligence Issue), Political Risk Services (International Country Risk Guide), Banque Mondiale (World Development Report & Private Sector Survey), World Economic Forum & Harvard Institute for International Development (Global Competitiveness Survey).

(2)- La corruption est aujourd'hui ressentie comme un phénomène de grande ampleur, à la fois par son étendue géographique et le niveau atteint dans une bonne partie du monde. Ce constat est alarmant et appelle une réaction vive et soutenue des autorités publiques et des milieux d'affaires. Cependant, même porté à 85, le nombre de pays couvert par l'indice n'atteint pas la moitié des Etats souverains.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

SA MISSION, SES METHODES

Dans sa première lettre en français, la jeune ONG qu'est Transparency International (TI) se doit de rappeler comment elle essaye de s'atteler à la mission qu'elle s'est donnée : lutter contre la corruption dans les transactions internationales. Née de l'inquiétude causée par la montée de la corruption dans le dernier quart de siècle, elle tire sa seule force du courant dont elle est issue et qui lui a permis de faire éclore, en moins de six ans, une soixantaine de sections nationales à travers le monde.

Elle s'efforce de répondre à l'attente de ceux qui réprovent la corruption et de ceux qui voudraient s'en affranchir et pourtant y recourent, de peur que des concurrents moins scrupuleux ne les devançant. Elle vise pour cela à changer les conditions dans lesquelles, aujourd'hui, la corruption prolifère, en suscitant des actions concertées de la part de ceux qui ont le pouvoir d'agir mais qui n'osent pas s'aventurer seuls. Encore faut-il que ceux qui ont le pouvoir d'agir aient la volonté d'agir et là, le rôle de la société civile est essentiel. TI s'attache donc à la fois à sensibiliser le public et à mobiliser les décideurs.

Sensibiliser le public est doublement nécessaire. D'abord parce que les décideurs, qu'il s'agisse des entreprises ou des gouvernements, ont un vif souci de leur image, si bien qu'une opinion éveillée et exigeante est un aiguillon décisif. Mais aussi parce que la population n'est pas acquise d'avance, comme on pourrait le croire. Tout le monde, certes, est contre la corruption. Mais beaucoup la déplorent avec fatalisme. Et l'indignation, quand elle existe, est sélective : on ne s'émeut guère, dans chaque pays, de la corruption à laquelle les entreprises nationales se livrent hors des frontières. TI s'emploie donc à montrer à quel point la corruption est une calamité, en mettant en relief sa mesure et ses méfaits.

L'indice dont il est question à la page précédente, n'est pas le seul instrument pour faire prendre conscience de **l'ampleur de la corruption**. Des études plus ponctuelles peuvent être significatives. La section argentine de TI a relevé, sur des produits rigoureusement comparables, (médicaments, repas de cantines scolaires) les prix pratiqués par divers opérateurs, pour constater des différences considérables, laissant soupçonner de la corruption. La seule publication des chiffres a fait dégringoler les prix les plus élevés, sans aucune intervention administrative ou judiciaire. Une enquête dans les bidonvilles de cinq grandes villes indiennes sur les dessous de tables qu'il faut verser pour obtenir quelques services de base

(eau courante, raccordement à l'électricité, enlèvement des ordures...) montre que c'est là où les habitants sont les plus rançonnés qu'ils sont aussi les plus maltraités : la corruption n'est pas, comme on le dit parfois, "l'huile dans les rouages" qui permet de surmonter les rigidités bureaucratiques, c'est au contraire l'attente du bakchich qui suscite le blocage.

Juger la corruption, c'est déjà la juger. Mais TI ne s'en tient pas là. Des séminaires, des articles et des interviews sont consacrés à analyser **les méfaits de la corruption**. Au-delà de la dérive des prix, ce sont les décisions économiques qui sont dévoyées : le choix des fournisseurs, l'objet même des marchés (souvent surdimensionnés, trop lourds en capital), voire l'orientation de la dépense publique (il y a plus de pots-de-vin à gagner sur les contrats d'armement que sur les dispensaires de brousse ou les salaires des instituteurs). La corruption devient ainsi une entrave au développement. La population n'est pas dupe et le climat politique se dégrade. Le discrédit frappe à leur tour les chefs d'entreprise corrupteurs et les gouvernements qui les couvrent. La gangrène finit par les atteindre à leur tour : les commissions génèrent des rétro commissions et les habitudes prises à l'étranger s'acclimatent sur le marché intérieur.

C'est pourquoi TI s'emploie, dans toutes les parties du monde, à **mobiliser les décideurs** contre la corruption, qu'ils soient publics ou privés.

Beaucoup dépend des **gouvernements**. Ce sont eux qui déterminent l'arsenal répressif, mais aussi, pour une grande part, le contexte qui favorise ou décourage la corruption. Ils peuvent ainsi diminuer les appels d'air de la corruption (en organisant le financement de la vie politique, en limitant les interventions administratives, en répartissant les pouvoirs). Ils peuvent réduire les profits attendus d'elle (en refusant de déduire les pots-de-vin du bénéfice imposable et de les couvrir par l'assurance-crédit), augmenter les risques qu'elle fait courir (en l'exposant à la lumière par des règles comptables, par une presse libre), veiller aussi à la priver de toute légitimité (cela commence dès l'école).

Selon les besoins propres à chaque pays, TI plaide la cause de telle ou telle de ces mesures auprès des pouvoirs publics. Quand les circonstances s'y prêtent, elle y associe d'autres acteurs, au sein d'un "atelier d'intégrité national". Un ouvrage édité par TI, le TI Source Book (dont une version française est en préparation) donne de nombreuses références, puisées dans l'expérience de divers pays.

Dans les pays exportateurs de biens d'équipement, les Etats répugnent à prendre isolément des mesures qui pourrait handicaper leurs entreprises dans la concurrence. L'action de TI se déplace alors au niveau des **instances internationales**, tantôt pour répondre à des consultations, comme à l'OCDE lors des récentes négociations, tantôt de sa propre initiative, comme vis-à-vis de la Commission de Bruxelles, qui a engagé depuis 1996 d'importantes mesures pour combattre la corruption dans les relations intra-communautaires.

Sans attendre des réformes de portée générale, il y a parfois place pour des mesures plus circonscrites, mettant en jeu un nombre limité d'**entreprises**. L'instrument conçu par TI a ici été le "pacte d'intégrité". A l'occasion d'un marché important, il est proposé aux soumissionnaires un pacte par lequel ceux-ci prennent, sous la signature de leur président, un certain nombre d'engagements de transparence, assortis de contrôles et de sanctions, qui les détournent fortement de se livrer à la corruption et leur apportent en même temps une assurance raisonnable que leurs concurrents ne s'y risqueront pas. Le donneur d'ordres promet, de son côté, de veiller à éviter toute extorsion de la part de ses agents.

Les **baillleurs de fonds** ont, eux aussi, des leviers pour combattre la corruption. Longtemps ils se sont abstenus d'en user, soit par indifférence, comme les banques privées, soit par scrupule juridique et appréhension politique, comme la Banque Mondiale. TI a maintenu d'étroites relations avec cette institution et a trouvé, auprès de son actuel président, une oreille attentive à ses préoccupations. La Banque est à présent très soucieuse, comme l'est aussi le Fonds Monétaire International, de soutenir une gestion saine et transparente des finances et de l'économie des pays qui ont recours à elle. De leur côté, conformément aux recommandations du Comité d'Aide au Développement, les agences d'aide bilatérale tendent aujourd'hui à introduire des clauses anti-corruption dans leurs contrats.

Les progrès enregistrés dans le combat contre la corruption sont très encourageants. Ils témoignent que le combat n'est nullement désespéré, comme le prétendent les sceptiques. Mais ils n'autorisent aucune pause. Ils sont tout récents, encore fragiles et très incomplets. Et puis, au-delà des traités et des lois, il reste à faire, presque partout, à des degrés divers, une révolution des esprits. De courageuses campagnes ont été lancées ici ou là, comme naguère en France celle du CFPC. TI reprend aujourd'hui ce combat à l'échelle mondiale.

Daniel Dommel

Président de Transparency-International (France)

Initiatives internationales

Vers une politique européenne anti-corruption

Le Parlement européen a entériné les propositions de lutte contre la corruption de l'Italien Rinaldo Bontempi, largement inspirées d'un memorandum de TI. Son rapport ne se contente pas de plaider pour une stratégie globale contre la corruption, déjà esquissée en mai 1977 par une communication de la Commission. Il propose la mise en œuvre d'un dispositif juridique détaillé et traite de l'instruction judiciaire, des normes comptables et du rôle des contrôleurs publics. Les relations entre États et les accords de coopération devraient également obéir à des règles de "bonne conduite gouvernementale" des deux parties. La Commission devrait par ailleurs financer les programmes anti-corruption et prévoir des sanctions effectives. Le rapport est particulièrement sévère en ce qui concerne la déductibilité fiscale des pots-de-vin. Il stigmatise cette pratique, courante en Allemagne et aux Pays-Bas, "totalement contraire au Traité" selon lui. Il presse les États membres de ratifier la convention européenne de mai 1997 qui condamne la corruption transfrontalière dans le cadre de l'UE et la convention de l'OCDE de décembre 1997 visant à criminaliser la corruption de fonctionnaires étrangers.

TI Bruxelles

Interpol plaide pour une meilleure coopération judiciaire

Réunis à Paris par Interpol en septembre dernier, des officiers de police de vingt États européens se sont penchés sur les problèmes de lutte contre la criminalité commerciale et financière. Ils demandent à leurs gouvernements de prendre des mesures efficaces, et notamment de renforcer la coopération et les échanges d'informations entre les polices financières des différents pays. Dans ce secteur, en effet, la collaboration transfrontalière est moins développée que pour d'autres services de police. Ils dénoncent également le secret bancaire qui constitue l'un des plus grands freins à leurs investigations et souhaitent que leurs gouvernements se préoccupent de la corruption dans le secteur public. Perry Nove, chef de la police de la ville de Londres, a mis l'accent sur les "lourdeurs administratives" qui freinent souvent la coopération internationale. Malgré des tentatives d'actions communes, l'évolution des législations et les initiatives du G7 contre la fraude financière, le problème n'est pas réglé. Jusqu'ici, les résultats se sont montrés décevants, les pays participants y mettant peu de conviction. Beaucoup de criminels consi-

dèrent aujourd'hui la fraude fiscale comme le crime le plus facile, a fait remarquer P. Nove. Il faut simplifier les réglementations sur la fraude fiscale et permettre à certains cas d'être traités par une cour internationale.

Financial Times, 15 oct./ Le Monde, 19 sept. 1998

La "Déclaration d'Avignon" fixe des priorités à la justice européenne

En octobre dernier, un colloque réunissant les ministres de la Justice des États membres de l'UE et nombre de personnalités nationales et internationales du monde politique, judiciaire et universitaire a été organisé en Avignon sur l'invitation d'Elisabeth Guigou, ministre français de la Justice. Deux thèmes y étaient abordés : droit de la famille et lutte contre la criminalité organisée transfrontalière. Les réponses à apporter ont été étudiées, à la fois sous l'angle institutionnel (accords de Schengen, traité d'Amsterdam) et sous l'aspect pratique (dispositifs anti-corruption, réseau judiciaire européen, ...). L'espace judiciaire européen, qui se profile au travers de la réforme du 3ème pilier du traité sur l'Union, implique la participation du Parlement européen et de ceux des États membres et la révision de nombreux textes, a notamment souligné le ministre française. Cette réunion s'est conclue sur la "Déclaration d'Avignon" suivante :

"Il appartient aux États de ratifier rapidement les conventions d'extradition et de conclure la négociation d'une convention d'entraide judiciaire efficace répondant aux attentes des praticiens et des citoyens européens".

"Les États de l'Union Européenne doivent se montrer exemplaires dans la lutte contre les paradis fiscaux et les possibilités de blanchir ou faire fructifier l'argent de la criminalité organisée et notamment celui provenant du trafic de drogue qui fait courir un péril mortel à notre jeunesse".

"Des mesures rapides doivent être proposées afin que le secret bancaire ne puisse s'opposer à la recherche de la vérité dans la poursuite du crime organisé. Enfin, la préparation de l'élargissement de l'Union Européenne doit prendre pleinement en compte ces deux priorités qui doivent également être celles des États candidats".

Espérons que ces engagements seront rapidement suivis d'effets. TI (France)

Une convention pénale européenne plus précise

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé à son Conseil des Ministres de clarifier certains des principaux points du projet de convention pénale contre la corruption. Cette convention doit couvrir un large éventail de délits liés à la corruption :

corruption active et passive de fonctionnaires ou élus nationaux ou étrangers, corruption dans le secteur privé, corruption de fonctionnaires internationaux, de magistrats, d'employés des cours de justice internationales, avantages liés à une conduite non professionnelle et blanchiment des sommes provenant d'actes de corruption. La nouvelle convention offre une plus large couverture de la corruption active et passive que les lois existantes, tant aux États-Unis qu'en Europe. Certains pays vont participer au groupe anti-corruption Greco chargé de piloter l'application de la convention.

Das Parlament, 10 juillet 1998

Un téléphone rouge international

La fédération internationale des journalistes veut ouvrir un centre d'information sur la corruption internationale. Destiné à la presse et aux professionnels des secteurs public et privé, cette "hot line" fournira des informations sur des pratiques de corruption généralement occultées. Cette initiative a été décidée à l'issue de la Conférence sur la corruption et les médias tenue à Bruxelles en septembre. TI y était représentée par Dieter Frisch, membre du conseil consultatif. Les participants, pour la plupart des journalistes africains, ont également demandé à la FIJ d'intervenir pour dénoncer les obstacles à la liberté de la presse et au journalisme indépendant et de constituer des commissions d'organisation de campagnes nationales d'information. Des actions de formation et de développement devraient être préparées en coopération avec l'Institut de Développement Economique. De plus, la Fédération devrait créer une banque de donnée Internet pour les journalistes africains traitant de commerce, d'affaires publiques et des droits de l'homme. Les participants à la rencontre de Bruxelles ont appelé les organisations internationales, dont le FMI et la Banque mondiale, à faire de la liberté de la presse une condition à l'attribution d'aides financières aux gouvernements. Transparency International

La Banque Mondiale veut normaliser la comptabilité

La Banque Mondiale demande aux cinq plus grandes sociétés d'audit internationales de ne plus publier des comptes sur les économies asiatiques, s'ils ne sont pas établis en fonction des normes financières internationales. Cette initiative devrait accélérer l'adoption de normes comptables universelles et de règles de contrôle plus sévères, notamment dans le secteur bancaire.

Financial Times, 19 octobre 1998

Avancées d'un pays à l'autre

Antigua

Un programme anti-blanchiment

Cette île des Antilles, indépendante depuis 1981, et connue comme un des nombreux paradis fiscaux de la zone vient de se doter d'un arsenal législatif lui permettant de mettre fin aux troubles activités de ses banques. Le premier Ministre Lester Bird affirme que ces nouvelles dispositions constituent le programme anti-blanchiment le plus efficace du monde. Ces lois renforcent le pouvoir des contrôleurs financiers et leur donnent la possibilité de confisquer les actifs de toute personne ayant été condamnée pour ce type de délit dans une autre juridiction.

TI/Financial Times, 21 octobre 1998

Russie

Un petit pas vers la liberté d'expression ?

Pour la première fois dans l'histoire de la Russie soviétique ou post-soviétique, une cour de justice a relaxé un prévenu accusé d'espionnage. Un ancien officier de la Marine, Alexander Nikitin, est poursuivi pour espionnage : il a en effet averti un groupe écologiste norvégien, Bellona, du déversement de déchets nucléaires dangereux dans l'océan Arctique. Ces informations "secrètes" relevaient, selon lui, du domaine public. La cour jugeant l'accusation trop peu claire, a renvoyé l'affaire à l'instruction. Saisie par les deux parties, la Cour Suprême de la Fédération russe est appelée à statuer en février. Si elle donne raison à la défense, et prononce un non-lieu, la liberté d'expression aura fait un grand pas en Russie.

Consulter les détails sur (<http://www.bellona.no>)

Équateur

Les promesses du Président

Dans son discours d'investiture, le nouveau président équatorien, Jamil Mahuad Witt, a promis son appui total à la commission anti-corruption, lui a demandé d'être ferme dans ses décisions et a insisté sur son autonomie et sa liberté entières. Jorge Vivanco Mendieta, directeur du journal l'Expreso, a été récemment désigné président de cette commission. Le président Mahuad a également déclaré qu'il mettrait en place un système de contrôle interne au gouvernement ayant autorité pour intervenir dans les ministères et les bureaux où des actes de corruption auraient été signalés. L'Équateur va mener une action pilote pour le centre Carter, dont la mission est l'aide à la prévention de la corruption. La Commission s'est fixé comme objectif d'enquêter sur les pratiques du précédent gouvernement de Fabian Alarcon, a précisé l'un de ses membres, Luisa de Fabre, qui exhorte les Équatoriens à constituer des réseaux locaux de lutte contre la corruption.

Financial Times, 19 août

Rédaction Guatyaquil y Quito, 21 septembre 1998

Kenya

Le Médiateur s'installe

Un bureau de médiation a été officiellement créé par le parlement kenyan, avec la caution de tous les partis politiques. La fonction du médiateur sera de recevoir les plaintes des Kenyans concernant la corruption et les dysfonctionnements du service public. Il traitera les cas ne justifiant pas un passage en justice, mais néanmoins recevables. Pour le procureur général Amos Wako, la ligne de partage est simple : les délits évidents dépendent de l'autorité anti-corruption. Les cas moins clairs seront confiés au Médiateur. Les parlementaires ont dressé une liste de ces affaires troubles. Elles vont des irrégularités dans le recrutement à l'exclusion de certaines tribus des emplois ou des promotions.

Financial Times, 7 octobre 1998

The DailyNation (Kenya), 23 octobre 1998

Bolivie

Un plan d'intégrité nationale

L'an dernier, le gouvernement bolivien avait invité les dirigeants de TI et des experts de la Banque mondiale à visiter le pays pour faire des propositions concrètes. "Plutôt que de dénoncer l'indice annuel de la corruption, nous avons décidé d'en faire le catalyseur de nos actions", a déclaré Jorge Quiroga Ramirez, le jeune vice-président bolivien (37 ans), un champion de l'anti-corruption. Après de nombreuses consultations (membres de l'opposition, les milieux professionnels et les syndicats), il a lancé, en septembre dernier, un plan national d'intégrité de 180 millions de dollars, financé en grande partie par la Banque mondiale et d'autres institutions financières. Ce programme veut sortir le pays de la "culture de corruption" par des réformes législatives, la simplification des procédures administratives et des actions massives auprès des médias. Sont notamment prévus, outre une réforme législative, l'obligation d'une déclaration patrimoniale pour la plupart des fonctionnaires et la désignation d'un Médiateur chargé de centraliser les plaintes des citoyens. Des mesures pratiques de lutte contre la corruption au quotidien sont également prévues.

The Miami Herald (USA), 30 septembre 1998

Pays-Bas

Former la police à résister à la tentation

L'Académie hollandaise de Police d'Appeldoorn a mis en place une formation destinée à préparer les officiers de police à résister aux sirènes de la corruption. Elle fait le tour de situations pouvant mettre les policiers en danger et décrit les options concrètes que chacun d'entre eux doit prendre. Cette initiative est tout à fait en phase avec les conceptions de TI, selon lesquelles la

corruption provient souvent de tels dilemmes. L'Académie se propose également de former des policiers étrangers. Pour plus d'informations, contacter M. Hans Drayer par fax n° : 00-31 55 35 74 770

Présentation de conférence par Hans Drayer

Chine

Coup de torchon chez les comptables

Les services fiscaux chinois ont procédé à la fermeture de 334 sociétés financières sur les plus de 6 000 que compte le pays. Parallèlement, 10 % environ des experts-comptables certifiés se sont vu retirer leur licence. Cette décision s'inscrit dans un vaste programme de nettoyage mené sur tout le territoire de la république populaire. Dix de ces comptables sont définitivement rayés de l'Ordre. Pour les autres, il s'agit d'une interdiction provisoire de cinq ans, d'autres encore auront des amendes à payer.

Dow Jones Newswires, 28 Septembre 1998

Allemagne L'administration

Berlinoise sous surveillance

Un corps d'inspecteurs anti-corruption vient d'être créé à Berlin sur proposition du ministre de la Justice Ehrhart Körting. Ils seront autorisés à enquêter à tous les niveaux de l'administration, auront accès à tous les services, vérifieront les procédures et établiront des directives faisant autorité dans les départements contrôlés. Körting a également demandé la suppression de la déductibilité fiscale des pots-de-vin, une condition préalable indispensable à toute lutte efficace contre la corruption.

Berliner Morgenpost/Tageszeitung, 19 août 1998

France

Des spécialistes vont seconder les magistrats

Une loi du 2 juillet 1998 (loi n° 98-546) portant diverses dispositions d'ordre économique et financier permet aux magistrats confrontés à des dossiers économiques, financiers ou commerciaux, de faire appel à des collaborateurs ayant une spécialité dans ces matières; les intéressés seront soit des fonctionnaires de catégorie A ou B, soit des personnes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur justifiant de quatre années d'expérience professionnelle. Si ce premier pas vers une interdisciplinarité judiciaire, très utile pour les juges d'instruction ayant en charge ces dossiers, est une première, encore faut-il que la police et la gendarmerie soient prêts à participer à cette mission. Les avocats, d'autre part, sont attentifs à ce que les moyens du parquet et ceux de la défense ne soient pas trop déséquilibrés.

TI (France)

La corruption au jour le jour

Commission européenne **Manque de rigueur et de transparence**

Le président de la Commission européenne a dû faire face à l'irritation des députés européens, alertés sur des irrégularités dans les comptes de Bruxelles. Celles-ci ont été découvertes, pour une large part, par les services internes de contrôle, mais l'attitude défensive de la Commission n'a fait qu'accroître l'atmosphère de suspicion, au point que le Parlement européen a refusé de donner décharge pour les comptes de 1996 et que la Commission a échappé de justesse, en janvier 1999, à une motion de censure. Si sérieux qu'aient pu être quelques cas de fraude décelés, la plupart des critiques visaient en réalité moins des actes de corruption que des déficiences de gestion. L'accroissement brutal, au début des années 90, des ressources financières allouées à la commission pour divers programmes (Europe de l'Est, Méditerranée et le Moyen-Orient, aides humanitaires...), sans augmentation corrélative des ressources humaines régulières, a conduit à des acrobaties, notamment en matière de recours à du personnel d'occasion. Cette situation a amené le président de la Commission à présenter le 11 janvier un ambitieux programme pour réformer les services d'ici fin 1999 et instaurer des codes de conduite pour les commissaires et leurs collaborateurs. Le parlement européen, pour sa part, a confié une enquête à un "comité de sages", dont le rapport sévère a entraîné la démission collective de Commission.

TI-Bruxelles

Royaume-Uni **Des îles sous le projecteur**

Les places financières extérieures jouent un rôle international décisif dans le blanchiment de l'argent sale, l'évasion fiscale et la criminalité financière, constate un rapport réalisé à la demande du secrétaire d'État britannique, Jack Straw. Des abus fréquents, liés aux législations financières laxistes, sont commis dans les îles anglo-normandes et l'île de Man : refus de collaborer aux enquêtes des autorités étrangères sur l'évasion fiscale et autres fraudes plus légères à Jersey, utilisation de milliers de sociétés constituées sans aucun contrôle dans l'île de Man et ce que l'on baptise le "Sark lark" (la farce de Sark) à Guernesey et Sark, où des îliens sont nommés responsables de sociétés paravents constituées pour échapper à la pression fiscale. Le rapport suggère des réformes drastiques, et notamment la contrainte, pour la centaine de milliers d'entreprises enregistrées dans ces minuscules îles, de communiquer leurs résultats et la composition de leur capital aux contrôleurs fiscaux. Selon cette étude,



le tiers de la fortune des personnes les plus riches du globe est maintenant placé dans les paradis fiscaux et représente 6 milliards de dollars. Les îles anglo-normandes détiendraient 5 à 6% de ce pactole, soit plus de la moitié du produit national brut de la Grande Bretagne.

Guardian, 29 septembre/16 octobre 1998

Nigeria **Abacha voulait corrompre l'OUA**

Les détournements de l'ancien dictateur Sani Abacha apparaissent de plus en plus consternants. Peu après son décès, son épouse a été arrêtée à l'aéroport de Kano avec 38 valises remplies de devises. Près de 100 millions de dollars en espèces ont été interceptés sur l'un de ses fils. Ses avoirs détenus à l'étranger sont estimés entre 2 et 3 milliards de dollars. 750 millions de dollars ont été retrouvés grâce à un responsable de la sécurité qui avait lui-même fait transiter 250 millions de dollars. Cette somme devait être distribuée lors d'une réunion de l'Organisation de l'Unité Africaine à des chefs d'Etats qu'Abacha voulait influencer afin qu'ils s'opposent à l'expulsion du Nigeria du Commonwealth.

The Observer, 22 novembre 1998

Haïti **Suspension d'un prêt**

La Banque Mondiale a suspendu un prêt de 50 millions de dollars destiné à un projet routier qu'elle jugeait mal géré et qu'elle soupçonnait d'être entaché de corruption, après avoir relevé de graves irrégularités dans l'attribution de certains contrats. La Banque a réclamé le reversement de 6 millions de dollars de prêt considérés comme attribués à tort.

Wall Street Journal, 26 janvier 1999

Etats-Unis **Les courtiers impliqués dans des commissions opaques**

Les conseillers financiers et courtiers américains sont suspectés d'imposer à leurs clients des commissions occultes telles que les frais de fournitures, de voyage et même des tickets de théâtre. Un rapport de la Securities and Exchange Commission indique que plus d'un tiers des courtiers sont impliqués dans des commissions secrètes n'engendrant pas de profits directs aux clients. La SEC déclare que quasi-

ment tous les conseillers imposant de telles commissions contreviennent aux lois sur le courtage en ne les révélant pas à leurs clients. Le rapport souhaite la publication d'un guide de recherche électronique qui était tout juste naissant en 1975 lors de l'abolition des taux de commission fixes. La SEC suspend dans l'immediat toute proposition de réforme législative en la matière en attendant de voir si les professionnels imposeront des règles plus strictes pour faire respecter les lois en vigueur.

Financial Times, 23 septembre 1998

Egypte **La loi sur l'argent mal gagné demeure sans effet**

Une loi selon laquelle les fonctionnaires doivent déclarer leurs avoirs avant de prendre leur service et lors de leur retraite reste sans effet. L'agence chargée de ces contrôles a traduit en justice un député et un directeur de banque au Caire avec des condamnations à la prison. Mais ces sanctions restent exceptionnelles. Dans les deux cas, l'agence n'est intervenue qu'à la suite de plaintes du public. Nombre d'officiels peuvent éviter l'inculpation en truquant leurs déclarations patrimoniales et en achetant le silence. La mise en accusation de ministres corrompus est impossible, si l'on en croit le Dr. Albana, professeur de droit au Caire. La mise en accusation de ces responsables relève d'une loi passée durant l'unité égypto-syrienne qui prévoit la constitution d'une chambre exceptionnelle composée de représentants des deux pays. Bien que la situation politique actuelle rende cette condition absurde, le parlement égyptien n'a pas jugé bon de réformer la loi.

Egyptian Gazette, 3 août 1998

Corée du Sud **Des milliers de fonctionnaires accusés**

Plus de 10 000 fonctionnaires, sur les 910 000 que compte la Corée du Sud, ont été licenciés ou blâmés lors d'une campagne anti-corruption. 500 d'entre eux ont été convaincus de toucher des pots-de-vin. Parmi eux figuraient deux chefs de cabinet ministériels et 13 autres hauts fonctionnaires. Sur ordre du président Kim Daejung, une enquête secrète a été menée depuis juillet pour identifier tous les agents corrompus.

Dow Jones Newswire, 23 septembre 1998

A travers nos Sections Nationales

Maroc. La journée nationale annuelle anti-corruption, dont TI-Maroc a pris l'initiative il y a deux ans en la fixant au 6 janvier, a connu cette année une ampleur nouvelle avec une série de manifestations. Celles-ci suivaient le lancement, en novembre 1998, d'un comité d'éthique par la Confédération Générale des Entreprises Marocaines et la signature, en décembre, d'une charte "Pour un Maroc sans corruption" par un collectif de quarante associations. Elles ont comporté des conférences organisées par des universitaires ou avec le concours de la justice, une journée de sensibilisation dans quarante sept établissements scolaires, une journée d'étude avec le ministre et les cadres supérieurs de l'Education nationale. Elles ont reçu une grande couverture dans la presse et sur les ondes.

Argentine. TI-Argentine et la municipalité de Buenos Aires se sont mis d'accord pour mieux informer le public lors de l'offre publique pour la conception et la réalisation d'un projet de métro. Le coût total de l'opération s'élève à 1,2 milliard de dollars. TI-Argentine doit contrôler ce projet et examiner les documents et contrats correspondants. Pour y préparer ses bénévoles, TI a organisé une formation spéciale. La première audition publique présidée par le maire de Buenos Aires, Fernando de la Rúa, a rassemblé 450 participants et plus de 70 intervenants.

France. Le Nouvel Observateur a organisé le 22 octobre 1998 à la Sorbonne une conférence sur la corruption internationale. Le directeur de la publication, Jean Daniel, a invité Peter Eigen à ouvrir avec lui la manifestation, qui rassemblait quelque 1200 personnes, et à rappeler comment TI avait pris naissance. A l'occasion de sa visite à Paris, Peter Eigen a rencontré Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, qui l'a assuré que les autorités françaises soutiendraient l'action de TI. Il a également rencontré le président du patronat français, Ernest-Antoine Seillière.

Allemagne. TI-Allemagne se focalise sur la corruption dans le secteur de la santé. Une seconde table ronde sur les abus du système de santé a réuni en novembre à Berlin sous l'égide de la section allemande représentants des cliniques et de l'industrie pharmaceutique, chercheurs, praticiens et journalistes spécialisés. Il se sont mis d'accord pour se livrer à une analyse détaillée des niches ouvertes à la corruption par le système de santé allemand et la recherche de méthodes permettant d'y mettre un terme.

Suisse. La section helvétique de TI a rédigé des documents décrivant les conditions suivant lesquelles le secret bancaire peut être levé en Suisse, afin que l'argent de la corruption puisse être restitué au pays auquel il appartient de droit. Ces documents devraient aider les sections nationales ou tout autre partie intéressée. Ils comprennent une checklist des demandes légales en matière de corruption internationale, une brève présentation de la loi helvétique sur l'assistance internationale dans le domaine de la criminalité et le résumé d'un livre de Peter F. Muller qui expose et explique le régime suisse du secret bancaire et présente quelques suggestions pour renforcer la lutte contre la corruption dans ce contexte. Ils peuvent être demandés par Fax : 41-55-241 21 17 et consultés sur le site Internet de TI :

(<http://www.transparency.de/documents>)

Ghana. La Commission des Droits de l'homme et de la justice administrative et le Centre pour la Démocratie et le Développement ont organisé un atelier sur l'intégrité, avec l'aide de Danida (Agence d'aide danoise), de USAid et de TI. Plus de 150 participants venus de différents secteurs de l'administration, du barreau, de la presse, des entreprises du secteur privé et des organisations confessionnelles se sont prononcés pour la constitution d'une section nationale de TI et ont adopté un plan d'action.

Burkina Faso. Quelques jours avant sa réélection pour un second mandat, le Président Blaise Compaore s'est engagé personnellement dans un vaste programme de lutte contre la corruption. Lors d'une apparition télévisée, il s'est félicité du projet de création, dans son pays, d'une section nationale de TI. La délégation de l'Union Européenne, tout comme les principaux contributeurs locaux, s'est déclarée prête à apporter un soutien significatif à la mise en place de cette section nationale.

Inde. TI-Inde a lancé un appel à tous les partis politiques engagés dans les prochaines élections législatives des Etats et du Parlement national pour leur demander de mieux sélectionner leurs candidats.

Selon TI, ils doivent :

- justifier d'un minimum d'éducation,
- avoir un casier judiciaire vierge,
- ne pas avoir été impliqués dans des pratiques corruptives,
- faire montre d'un réel désir de servir le public et ne pas avoir retourné leur veste pour des motifs intéressés.

Guatemala. Quatre organisations non gouvernementales ont pris l'initiative d'organiser une section nationale au Guatemala. Des contacts étaient en cours depuis plus d'un an, mais la publication de l'indice de perception de la corruption a accéléré la décision. Différentes formes d'organisation ont été envisagées lors d'une visite du secrétariat de TI. Mais les intervenants sont tombés d'accord pour estimer que la section nationale devrait trouver d'elle-même sa forme définitive sur le plan local. En juillet un engagement national d'intégrité a été signé par de nombreuses institutions et personnalités des secteurs public et privé, y compris le Président.

Panama. La confiance dans le gouvernement et les institutions politiques est faible, révèle un récent sondage publié par TI-Panama. Le gouvernement est crédité de moins de 40% et les partis politiques d'à peine plus de 20%. C'est l'Eglise qui décroche le meilleur score avec 93% de témoignages de confiance. Cette enquête, réalisée auprès de 1200 personnes, traitait de la perception de la corruption dans l'administration et le secteur privé. Si le public a conscience de l'importance de la corruption dans la vie quotidienne, la tolérance vis-à-vis de ces pratiques est très répandue : 30% des Panaméens estiment, par exemple, que glisser une pièce à un agent de la circulation est répréhensible, mais que cela se justifie. Parmi les mesures envisagées contre la corruption, une éducation davantage centrée sur les valeurs morales est citée par 92% des personnes interrogées, un contrôle plus strict des pouvoirs publics par 89% et le dépôt de plaintes en plus grand nombre par 87%.

Nicaragua. Diverses organisations non gouvernementales (Chamorro, Fundermos, Unita,...) intéressées par une démocratie plus transparente ont exprimé le désir d'une collaboration avec TI et envisagé la création d'une section nationale. Lors d'une visite récente dans ce pays, Karen Hussman a rencontré leurs responsables et d'autres alliés potentiels. Un consensus s'est dégagé en faveur de l'organisation d'un forum national regroupant des associations civiles et visant à établir un programme anti-corruption qui tenterait de se raccorder aux initiatives du Bureau National d'Intégrité rattaché à la vice-présidence.

Afrique du sud. TI-Afrique du sud a dressé un profil de la corruption et d'un bon gouvernement. Ce profil devrait aider au développement de la politique de lutte contre la corruption.

Note de la Fondation Saint Simon, (octobre 1993), Michel Bon : "Face à la corruption".

Commentaire, n° 80 (hiver 1997-98), Daniel Dommel : "Les défis de la corruption".

Entreprise Ethique, revue semestrielle publiée par le Centre d'Ethique des Affaires (26 Bd. Raspail, 75007 Paris), s'intéresse, entre autres choses, aux problèmes de corruption. Une de ses publications récentes était centrée sur l'abus de biens sociaux. Sa dernière livraison (octobre 1998) publie un article de Jean Cartier-Bresson et Irène Hors sur "La corruption dans les pays en développement, coûts et moyens d'action pour le secteur privé".

Les Cahiers de l'Audit, n° 102, (1^{er} trimestre 1999), Daniel Dommel : "Oui, on peut combattre la corruption".

Mondes en développement, n° 102, (1998, tome 26), sous la coordination de Jean Cartier-Bresson : "De l'ancienne à la nouvelle corruption dans les pays en développement", avec :

- Patricia Vornetti : "Recherche de rente, efficacité économique et stabilité politique".
- Jean Cartier-Bresson : "Les analyses économiques des causes et des conséquences de la corruption : quelques enseignements pour les pays en développement".
- Susan Rose-Ackerman : "Une stratégie de réforme anti-corruption".
- Jean-François Médard : "La crise de l'Etat néo-patrimonial et l'évolution de la corruption en Afrique subsaharienne".
- Marie Mendras : "Enrichissement et clientélisme en Russie".
- Jean-Louis Rocca : "La corruption en Chine : une production du politique".

Revue Internationale des Sciences Sociales, septembre 1996, n° 149, édition Unesco/ères : "La corruption dans les démocraties occidentales", avec :

- Yves Meny : "Corruption fin de siècle : changement, crise et transformation des valeurs".
- Michael Johnston : "A la recherche de définitions : vitalité politique et corruption".
- Arnold J. Heidenheimer : "Une topographie de la corruption : études dans une perspective comparative".
- Susan Rose-Ackerman : "La démocratie et la corruption au sommet".
- Pier Paolo Giglioli : "Corruption politique et médias : l'affaire Tangentopoli".
- Steven R. Reed : "La corruption politique au Japon".

Problèmes Politiques et Sociaux dossier d'actualité mondiale n° 779, (janvier 1997), Yves Mény : "La corruption dans la vie publique".

Finances et Développement, (n° décembre 1998), Harold James : "De l'indulgence vigilante à la saine gestion. L'évolution de la conditionnalité au FMI".

Déviante et Société, n° 3 (1996, volume 20), "Débats avec des contributions sur la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse", pp 239-295.

Confluences Méditerranée, n° 15, (été 1995), "Corruption et politique en Europe du Sud, avec contributions sur l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie", pp 7-121.

A suivre dans notre prochaine Lettre de

22-24 mars 1999 à Hong Kong : conférence du jubilé d'argent de l'Independent Commission Against Corruption au Centre d'Exposition et de Convention.

13-16 juin 1999 à Jérusalem : 4^{ème} Conférence Internationale de Jérusalem sur l'Ethique dans les Services Publics.

10-15 octobre 1999 à Durban : 9^{ème} Conférence Internationale contre la corruption, dans les locaux du ministère de la Justice d'Afrique du Sud. TI qui assure le secrétariat de cette conférence tiendra son assemblée générale annuelle les 8 et 9 octobre.

La Lettre de Transparence

Publication trimestrielle de Transparency International Edition française : 8, Avenue Delcassé 75008 Paris. Tel : 33-(0)1-53 77 37 87 Fax : 33-(0)1-53 77 35 07 Directeur de la publication : Daniel Dommel CPPAP en cours Imprimerie BPC : 40, Rue La Boétie 75008 Paris. Abonnement annuel (4 numéros) 100 F.

TI-Belgique

39, Square Vergote - 1030 Bruxelles Tel : 32-2-735 65 58 - Fax : 32-2-732 85

TI-Bénin

B.P. 491 - Cotonou. Tel : 229-30 01 45 - Fax : 229-30 07 07

Burkina Faso (contact)

Flashes, Université de Ouagadougou 01 B.P. 3436, Ouagadougou 01. Tel : 226-43 00 98 - sanouf@fasonet.bf

TI-Canada

Schulich School of Business York University, 4700 Keele St.-M3J 1P3 North - York, Ontario Tel : 1-416-736 58 09 Fax : 1-416-736 57

TI-France

8, Avenue Delcassé 75008 Paris Tel : 33-(0)1-53 77 37 87 Fax : 33-(0)1-53 77 35 07

Madagascar (contact)

157 Route Circulaire, Anananarivo Tel : 261-20-22 696 61 E-mail : jmrakotolahny@rocket.mail.com

Mali (contact)

Les Cauris, BP 3041, Bamako Fax : 223-21 51 36

TI-Maroc

24-26 Bd de Khouribga-Casablanca 200C Tel/Fax : 212-2-306 615

TI-Maurice

PROSI, Plantation House - Port Louis Tel : 230-212 33 02 - Fax : 230-212 87 11 E-mail : prosi@bow.intnet.mu

TI-Suisse

Haltbergstr. 25 - 8630 Rüti - Zurich Tel : 41-55-241 11 17 Fax : 41-55-241 21 17

Togo (contact)

B.P. 20065, Lomé Tel : 228-22 02 26 - Fax : 228-22 49 56 E-mail : kekrou@syfed.tg.refer.org

Comment pouvez-vous soutenir le combat contre la corruption

S'il existe une section nationale de TI, constituée ou en formation, dans votre pays de résidence, vous pouvez la rejoindre, y amener vos amis, participer à son action, inviter

S'il n'existe dans ce pays aucune antenne de TI, prendre contact avec le secrétariat international de TI qui

Transparency International (TI)

Otto-Suhr-Allee 97-99 D-10585 Berlin, Allemagne. Tel : 49-30-34 38 20-0 Fax : 49-30-34 70 39 12 E-Mail : ti@transparency.de Internet: http://www.transparency.de

Vous abonner à la présente lettre qui vous donnera chaque trimestre, en 6 ou 8 pages, des nouvelles de la lutte contre la corruption

Bulletin d'abonnement à retourner à La Lettre de Transparence, 8 Avenue Delcassé, 75008 Paris.

Pour 1 an (4 numéros) au prix de 100 francs (15 euros) en un chèque ci-joint à l'ordre de La Lettre de Transparence.....

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Tel.....Fax.....E-mail.....Signature.....